

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
Alpes-Maritimes

MAIRIE DE SAORGE

Nombre de conseillers :
en exercice **08**
présents **06**
votants **07**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme Brigitte BRESK,
Maire -
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2025

OBJET :

COMPTE-RENDU AU
CONSEIL MUNICIPAL DES
DECISIONS PRISES DANS
LE CADRE DE LA
DELEGATION CONSENTIE

PRÉSENTS : FRACASSI Ange, PIOLAT Jean-Pierre, AIPERTO Dominique – adjoints
ANGELMANN Patrick, PRADIER Christian -

ABSENTE EXCUSÉE : DAHON Gyslaine pouvoir à BRESK Brigitte

ABSENTE : TOESCA Aline

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AIPERTO Dominique

Le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération n° 08/2020 du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette
délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 06/2025 en date du 10/03/2025 : Convention entre le commune et l'Institut de Formation Technique
et de Sécurité : habilitation électrique des agents du service technique,

Décision n° 07/2025 en date du 04/04/2025 : convention pluriannuelle 2025/2031 du pâturage de Peiremonte à
Mme LACLAU Elsa,

Décision n° 08/2025 en date du 04/04/2025 : convention pluriannuelle 2025/2031 du pâturage de ROUX
ABRIGHE au Gaec de Campi,

Décision n° 09/2025 en date du 10/04/2025 : convention pluriannuelle 2025/2030 du pâturage de ROUX
ABRIGHE au Gaec de Campi : modification de la durée de la location,

Décision n° 10/2025 en date du 10/04/2025 : convention pluriannuelle 2025/2030 du pâturage de Peiremonte à
Mme LACLAU Elsa : modification de la durée de la location.

Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION

Le 14 avril 2025

SAORGE, le 14 avril 2025

Le Maire,

Brigitte BRESK



Le secrétaire de séance,

Dominique AIPERTO

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT
DE NICE

MAIRIE DE SAORGE

Nombre de conseillers :

en exercice **08**
présents **06**
votants **07**

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril , à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme BRESCH Brigitte,
Maire -

N° 10 /2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2025

OBJET :

AFFECTATION RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2024

PRÉSENTS : FRACASSI Ange, PIOLAT Jean-Pierre - AIPERTO Dominique Adjoint -
ANGELMANN Patrick, PRADIER Christian -
ABSENTE EXCUSÉE : DAHON Gyslaine pouvoir à BRESCH Brigitte
ABSENTE : TOESCA Aline
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AIPERTO Dominique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Considérant l'erreur du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 noté sur la délibération d'affectation de fonctionnement
2024 du 07/03/2024,

MODIFIE la délibération° 02/2024 du 07/03/2025 comme suit,

RAPPELLE avoir examiné le compte financier unique faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 466 797,18 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	69 609.12 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	397 188.06 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	466 797.18 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	185 994.57 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-109 969.99 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 466 797.18 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	466 797.18 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION

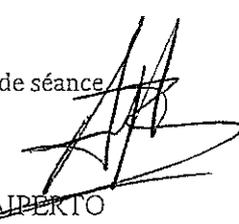
LE 14 avril 2025

SAORGE, LE 14 avril 2025

Le maire,


Brigitte BRESCH

Le secrétaire de séance


Dominique AIPERTO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT
DE NICE

MAIRIE DE SAORGE

Nombre de conseillers :
en exercice **08**
présents **06**
votants **07**

L'an deux mille vingt – cinq, le quatorze avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme BRESO Brigitte,
Maire -
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2025

N° 11/2025

OBJET :

SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS

PRÉSENTS : FRACASSI Ange, PIOLAT Jean-Pierre, AIPERTO Dominique, Adjoint -
ANGELMANN Patrick, PRADIER Christian -

ABSENTE EXCUSÉE : DAHON Gyslaine pouvoir à BRESO Brigitte

ABSENTE : TOESCA Aline

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AIPERTO Dominique

Où l'exposé de Monsieur Jean-Pierre PIOLAT, adjoint au maire, rapporteur,

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les demandes de subvention effectuées par les associations,

DÉCIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentée, l'attribution de subventions tel que défini ci-dessous :

Association Spirale Entr'aide et service :	500,00 €
Amis de la musique à Saorge :	3000,00 €
Amis du rail azuréen :	200,00 €
AAPE Fontan Saorge	700,00 €
Association la Sauce	700,00 €
Comité des fêtes de Saorge	1 200,00 €
Amicale des sapeurs pompiers Fontan	200,00 €
Association Ciné-Soutaï	500,00 €

DIT que le montant total de 7 000,00€ est inscrit au budget de la commune (compte 65748).

Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION

LE 14 avril 2025

SAORGE, LE 14 avril 2025

Le Maire,



Brigitte BRESO

Le secrétaire de séance,

Dominique AIPERTO

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT
DE NICE

MAIRIE DE SAORGE

Nombre de conseillers :

en exercice **08**
présents **06**
votants **07**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BRES
Brigitte, Maire -
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2025

N° 12 /2025

OBJET :
VOTE DES TAUX
DES TAXES DIRECTES LOCALES

ANNEE 2025

PRÉSENTS : FRACASSI Ange, PIOLAT Jean-Pierre, AIPERTO Dominique, Adjoint -
ANGELMANN Patrick, PRADIER Christian -

ABSENTE EXCUSÉE : DAHON Gyslaine pouvoir à BRES
ABSENTE : TOESCA Aline

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AIPERTO Dominique

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'Etat de notification des taux d'imposition n° 1259
COM, sur proposition du Maire,

VOTE comme il suit, à l'unanimité des membres présents et représentée, les taux et le produit des taxes
directes locales pour l'année 2025,

Taxe d'habitation résidences secondaires	15,29 %	64 998 €
Foncier bâti	24,58 %	111 937 €
Foncier non bâti	56,50 %	14 521 €
Produit fiscal attendu		191 456 €

Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION
LE 14 avril 2025
SAORGE, LE 14 avril 2025

Le Maire,



Brigitte BRES

Le secrétaire de séance

AIPERTO Dominique

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

MAIRIE DE SAORGE

Nombre de conseillers :

en exercice **08**
présents **06**
votants **07**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Brigitte BRESK,
Maire -

N°13 /2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2025

OBJET :

Dotation cantonale
d'aménagement 2025 :
PLAN DE FINANCEMENT
Local communal Place Nicolay

PRÉSENTS : FRACASSI Ange, PIOLAT Jean-Pierre, AIPERTO Dominique -Adjoint -
ANGELMANN Patrick, PRADIER Christian -

ABSENTE EXCUSÉE : DAHON Gyslaine pouvoir à BRESK Brigitte

ABSENTE : TOESCA Aline

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AIPERTO Dominique

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur propose au conseil municipal d'allouer la dotation cantonale 2025 aux travaux de réfection du local communal situé Place Nicolay. Les travaux seront principalement des travaux du plancher et de reprise du plafond ainsi que des travaux électriques.

Les travaux sont estimés à 19 937,75 € HT.

Le montant de la dotation cantonale s'élève à 18 500 € pour l'année 2025.

Le plan de financement est le suivant :

Montant des travaux HT	19 937,75 € HT
Dotation cantonale (80% du montant HT)	15 950,20 €
Part communale :	3 987,55 €

Le conseil municipal, sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentée
APPROUVE le projet des travaux de réfection du local communal situé Place Nicolay,
ADOpte le plan de financement ci-dessus exposé,
SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre de la dotation cantonale,
AUTORISE le Maire à signer les devis et les pièces afférentes à ces travaux,
DIT que les crédits sont inscrits au Budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION

Le 14 avril 2025

SAORGE, le 14 avril 2025

Le Maire,

Brigitte BRESK



Le secrétaire de séance,

AIPERTO Dominique

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT
DE NICE

MAIRIE DE SAORGE

Nombre de conseillers :
en exercice **08**
présents **06**
votants **07**

N° 14 /2025

OBJET :
Restauration du porche et de la
porte de la chapelle Saint Roch :
Demande de fonds de concours
à la CARF - plan de
financement

L'an deux millé vingt -cinq le quatorze avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme Brigitte
BRESC, Maire -

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2025

PRÉSENTS : FRACASSI Ange, PIOLAT Jean-Pierre, AIPERTO Dominique, adjoints -
ANGELMANN Patrick, PRADIER Christian -

ABSENTE EXCUSÉE: DAHON Gyslaine pouvoir à BRESC Brigitte

ABSENTE : TOESCA Aline

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AIPERTO Dominique

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur propose à l'assemblée de solliciter un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) afin d'effectuer des travaux de restauration du porche et de la porte de la chapelle saint Roch.
Un devis de 1 500,00 € est présenté décrivant divers travaux, principalement : réparation des moulures, reprise de patine et peinture et de la porte, un second devis de 4 750,00 € est présenté décrivant les travaux de reconstitution du porche, notamment mise en couleur, surlignage des décors.

Le montant des travaux est de 6 250,00 € HT.

Le rapporteur propose de solliciter un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF).

Montant total de l'opération :	6 250,00 €
Fonds de concours de la CARF	3 124,00 €
Part communale	3 126,00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentée,

SOLLICITE de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française un fonds de concours de 50 % de la part restant à la charge de la Commune,

ADOpte le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération :	6 250,00 €
Fonds de concours de la CARF :	3 124,00 €
Part communale	3 126,00 €

AUTORISE le maire à signer les devis et les pièces afférentes à cette opération d'investissement,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

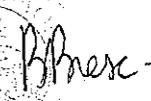
Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION

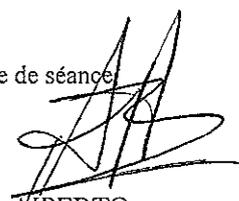
LE 14 avril 2025

SAORGE, LE 14 avril 2025

Le maire,


Brigitte BRESC

Le secrétaire de séance


Dominique AIPERTO

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT
DE NICE

MAIRIE DE SAORGE

Nombre de conseillers :
en exercice 08
présents 06
votants 07

N° 15 /2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Brigitte
BRESC, Maire -
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2025

OBJET :

VOTE DU BUDGET
COMMUNAL 2025

PRÉSENTS : FRACASSI Ange, PIOLAT Jean-Pierre, AIPERTO Dominique, Adjoints -
ANGELMANN Patrick, PRADIER Christian, TOESCA Aline -

ABSENTE EXCUSÉE : DAHON Gyslaine pouvoir à BRESC Brigitte

ABSENTE : TOESCA Aline

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AIPERTO Dominique

Sur présentation du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote, à l'unanimité des membres présents et représentée, et ainsi qu'il suit le budget communal 2025, avec
reprise des résultats de l'exercice 2024,

<u>DÉPENSES</u> :	- Section de fonctionnement :	1 051 021,07 €
<u>RECETTES</u> :		1 051 021,07 €

<u>DÉPENSES</u> :	- Section d'investissement :	971 234,67 €
<u>RECETTES</u> :		971 234,67 €

Approuve le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits
de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION

LE 14 avril 2025

SAORGE, LE 14 avril 2025

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Brigitte BRESC



Dominique AIPERTO

COMMUNE DE SAORGE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le 14/04/2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 051 021,07 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents (dont les charges) correspondent à 36,55 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 051 021,07 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractères générales	233 700,00 €	Excédent reporté	466 797,18 €
Dépenses de personnel	384 000,00 €	Recettes de gestion des services	392 767,89 €
Autres charges de gestion courante	367 844,81 €	Impôts et taxes	191 456,00 €
Dépenses financières	2 029,60 €	Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses	40 674,00 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 028 248,41 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 289,60 €	Total recettes réelles	1 051 021,07 €
Virement à la section d'investissement	21 483,06 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 051 021,07 €	Total général	1 051 021,07 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,58%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,50 %
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 15,20%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 191 456,00 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 239 147,00 € soit une hausse de 1,83 % par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des

notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	21 483,06 €
Remboursement d'emprunts	8 636,88 €	FCTVA	54 266,00 €
Travaux de bâtiments (cabane pastorale, local place Nicolay, église paroissiale, chapelle st Roch..)	139 498,55 €	Solde d'exécution reporté	185 994,57 €
Travaux de voirie (aire de loisirs, chemin de Ste Croix, canal Caïros, jardins)	789 224,02 €	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux (adressage, carte communale)	14 366,20 €	Taxe aménagement	
Autres dépenses (acquisition matériel, terrain)	19 185,78 €	Subventions	708 201,44 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	1 289,60 €
Subvention aux autres communes (matériel brigades vertes)	323,64 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total général	971 234,67 €	Total général	971 234,67 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- travaux post tempête Alex : aire de loisirs, chemin de Sainte-Croix, jardin « Migliore »
- aménagement urbain, jardin d'enfants..

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 248 928,22 €
- de la Région : 85 713,19 €
- du Département : 84 490,09 €
- Autres : CARF : 43 995,00 €

prince ? 18000

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Recettes de fonctionnement : 1 051 021,07 €

Dépenses de fonctionnement : 1 051 021,07 €

Recettes d'investissement : 971 234,67 €

Dépenses d'investissement : 971 234,67 €

Recettes : excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 466 797,18 €

Recettes : excédent d'investissement reporté (compte R001) : 185 994,57 €

INVESTISSEMENT :

Restes à réaliser au 31/12/2024 : dépenses : 577 718,63 €

Restes à réaliser au 31/12/2024 : recettes : 462 748,64 €